

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: J. Schäfer, A. Söder et D. Hanf, agents)

Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 19 décembre 2019 (affaire R 2448/2018-1), concernant une demande d'enregistrement du signe verbal WINDSOR-CASTLE comme marque de l'Union européenne.

Dispositif

- 1) La décision de la première chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) du 19 décembre 2019 (affaire R 2448/2018-1) est annulée.
- 2) L'EUIPO est condamné aux dépens.

(¹) JO C 114 du 6.4.2020.

Arrêt du Tribunal du 24 mars 2021 — Creaton South-East Europe/EUIPO — Henkel (CREATHERM)

(Affaire T-168/20) (¹)

[«Marque de l'Union européenne – Procédure d'opposition – Demande de marque de l'Union européenne verbale CREATHERM – Marque internationale verbale antérieure CERETHERM – Motif relatif de refus – Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (UE) 2017/1001»]

(2021/C 217/55)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Creaton South-East Europe Kft. (Lenti, Hongrie) (représentants: J. Muyldermans et P. Maeyaert, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentants: E. Markakis et V. Ruzek, agents)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO: Henkel AG & Co. KGaA (Düsseldorf, Allemagne)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 15 janvier 2020 (affaire R 1090/2019-2), relative à une procédure d'opposition entre Henkel et Creaton South-East Europe.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Creaton South-East Europe Kft. est condamnée aux dépens.

(¹) JO C 191 du 8.6.2020.